



Paris, 1 juillet 2024

Participation dans Galimmo SCA potentiellement portée à 99,9%

Le 28 juin 2024, Carmila a consenti à une entité gérée par Primonial REIM France une promesse unilatérale d'achat portant sur l'intégralité de la participation d'environ 7% qu'elle détient dans Galimmo SCA exerçable¹ jusqu'au 30 juillet 2024 pour un montant d'environ 27 M€ (soit 11,93 € par action).

Cet accord s'inscrit dans le prolongement de celui annoncé le 12 juillet 2023, en vue de l'acquisition de la participation directe et indirecte détenue par les actionnaires de contrôle de Galimmo SCA (représentant 93 % du capital et des droits de vote de Galimmo SCA), qui devrait intervenir ce jour et qui fera l'objet d'une communication séparée ce jour.

En cas d'exercice de la promesse, Carmila détiendrait 99,9% du capital de Galimmo SCA, représentant un investissement total de 299 M€, un prix moyen d'acquisition de 9,22 € par action et une décote de 38% par rapport à l'ANR EPRA NDV au 31 décembre 2023.

Carmila déposera dans les prochaines semaines une offre publique, suivie – en cas d'exercice de la promesse susvisée - d'un retrait obligatoire, visant le solde des titres de la société Galimmo SCA.

Le prix de l'offre dépendra de la mise en œuvre d'un retrait obligatoire. Il ne sera, en tout état de cause, pas inférieur à 11,93 € et restera sous réserve des travaux de l'expert indépendant qui sera nommé par Galimmo SCA conformément aux dispositions légales et réglementaires.

CONTACT INVESTISSEURS ET ANALYSTES

Jonathan Kirk – Directeur des relations investisseurs et
du financement
jonathan_kirk@carmila.com
+33 6 31 71 83 98

CONTACT PRESSE

Elodie Arcayna – Directrice Communication et RSE
elodie_arcayna@carmila.com
+33 7 86 54 40 10

CALENDRIER FINANCIER

24 juillet 2024 (après clôture des marchés): Résultats du premier semestre 2024

25 juillet 2024: Présentation des résultats semestriels

17 octobre 2024 (après clôture des marchés): Information financière du troisième trimestre 2024

¹ Sous condition suspensive de la réalisation de l'acquisition par Carmila de l'intégralité de la participation détenue par les actionnaires de contrôle de Galimmo SCA représentant 93 % du capital et des droits de vote.



À PROPOS DE CARMILA

Troisième société cotée de centres commerciaux en Europe, Carmila a été créée par Carrefour et de grands investisseurs institutionnels en vue de valoriser les centres commerciaux attenants aux hypermarchés Carrefour en France, Espagne et Italie. Au 31 décembre 2023, son portefeuille était constitué de 201 centres commerciaux, leaders sur leur zone de chalandise, et valorisés à 5,9 milliards d'euros.

Carmila est cotée au compartiment A sur Euronext-Paris sous le symbole CARM. Elle bénéficie du régime des sociétés d'investissements immobiliers cotées (« SIIC »). Carmila est membre du SBF 120 depuis le 20 juin 2022.

AVERTISSEMENT

Certaines déclarations figurant dans ce document ne se rapportent pas à des faits historiquement avérés, mais constituent des projections, estimations et autres données à caractère prévisionnel basées sur l'opinion des dirigeants. Ces déclarations traduisent les opinions et hypothèses qui ont été retenues à la date à laquelle elles ont été faites. Elles sont sujettes à des risques et incertitudes connus et inconnus à raison desquels les résultats futurs, la performance ou les événements à venir peuvent significativement différer de ceux qui sont indiqués ou induits dans ces déclarations. Nous vous invitons à vous référer au Document d'enregistrement universel de Carmila le plus récent déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers pour obtenir des informations complémentaires concernant ces facteurs, risques et incertitudes. Carmila n'a aucunement l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de modifier les déclarations à caractère prévisionnel susvisées. Carmila ne peut donc être tenue pour responsable des conséquences pouvant résulter de l'utilisation qui serait faite de ces déclarations.

Ce communiqué de presse est disponible dans la section Finance, rubrique « Informations réglementées », du site de Carmila :

<https://www.carmila.com/finance/informations-reglementees/>